

*PROJET EDUCATIF
LOCAL 2009*

*COMMUNAUTE DE
COMMUNES
DE PLOERMEL*



SOMMAIRE

- I. PREAMBULE
- II. ETAT DES LIEUX
- III. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS
- IV. MOYENS
- V. ACTIONS - EVALUATION
- VI. ORGANISATION ADMINISTRATIVE
- VII. ASPECTS FINANCIERS
- VIII. INFORMATIONS ET COMMUNICATION

I. PREAMBULE

Le PEL contribue à un **éveil** des passions, à l'**apprentissage** du respect et à l'**éducation** à la citoyenneté favorisant ainsi la connaissance de soi afin de rendre chaque jeune acteur de notre territoire.

En prenant appui sur la vitalité des réseaux publiques et privés, il veut dynamiser le système éducatif, en associant, tous les enseignants ainsi que les associations de parents d'élèves de la Communauté de Communes.

Cette politique, menée dans le cadre de la Communauté de Communes est co-pilotée par les élus, l'Education Nationale, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Projet Educatif Local s'étend largement au-delà des écoles puisqu'il englobe des Activités Extra Scolaires organisées avec l'aide du milieu associatif.

Ce Projet Educatif Local doit être vivant. Il est perfectible et pourra être modifié pendant sa durée. Il résulte d'un diagnostic partagé particulièrement avec les équipes pédagogiques. Ses activités seront périodiquement évaluées.

Public concerné : 5 000 jeunes scolarisés ou non dans les écoles, collèges, lycées, centre de formation de la Communauté de Communes de Ploërmel.

Le P.E.L est le cœur de la politique en faveur de la jeunesse

II. ETAT DES LIEUX

La Communauté de Communes de Ploërmel a été créée en 1996 et regroupe sept communes : Ploërmel, Campénéac, Gourhel, Loyat, Monterrein, Montertelot, Taupont.

La Communauté de Communes de Ploërmel dispose d'un fort taux d'intégration. Ainsi, les actions économiques, environnementales, sociales, sportives, culturelles et éducatives sont gérées et financées par la Communauté de Communes.

Certaines compétences, auparavant placées sous la responsabilité des communes ont été transférées vers la Communauté de Communes.

Le Projet Educatif Local est à ce titre exemplaire et moteur.

Historiquement, les contrats bleus mis en place sur le territoire ont évolués en A.R.S. (Aménagement des Rythmes Scolaires). Ils se sont ensuite transformés en C.E.L. (Contrat Educatif Local), puis dorénavant en PEL (Projet Educatif Local).

Le P.E.L. ainsi mis en place, a pour objectif de faire découvrir et d'initier les jeunes à de nombreuses activités sportives et culturelles, mais aussi de favoriser l'autonomie et la prise d'initiatives.

Cette évolution s'est faite au fil des années au regard des orientations politiques nationales et locales et de l'évolution des programmes de l'Education Nationale.

La Communauté de Communes dispose sur son territoire de nombreux services :

- un hôpital,
- treize écoles primaires et maternelles,
- deux collèges,
- deux lycées,
- un C.F.A.,
- un office culturel avec plus de 40 associations et ateliers,
- un office des sports avec plus de 60 associations et de nombreux équipements,
- un office de tourisme,
- une école de musique,
- une maison de l'enfance,
- deux médiathèques,
- cinq bibliothèques,
- onze cyber bases,
- deux casernes de sapeurs pompiers,
- une gendarmerie,
- trois maisons de retraite,
- la C.A.F.,
- la C.R.A.M.,
- la Sécurité Sociale,
- le Pôle Emploi,
- la Mission Locale,
- l'Inspection de l'Education Nationale...

Sur la Communauté de Communes, le nombre d'habitants au dernier recensement est le suivant :

- Ploërmel : 9 032 habitants,
- Campénéac : 1 709 habitants,
- Gourhel : 518 habitants,
- Loyat : 1 485 habitants,
- Monterrein : 360 habitants,
- Montertelot : 330 habitants.
- Taupont : 2 185 habitants,

Soit un total d'environ 16 000 habitants.

Les écoles maternelles et primaires sont au nombre de treize :

- école Françoise Dolto Ploërmel : 165 enfants,
- école Jules Verne Ploërmel : 231 enfants,
- école Saint Louis Ploërmel : 500 enfants,
- école Saint Joseph Ploërmel : 305 enfants,
- école Saint Jean de Villenard Ploërmel : 66 enfants,
- école Notre Dame Campénéac : 140 enfants,
- école Théodore Monod Campénéac : 46 enfants,
- école sainte Jeanne d'Arc Loyat : 107 enfants,
- école Théodore Botrel Loyat : 42 enfants,
- école Notre Dame Taupont : 135 enfants,
- école René Guy Cadou Taupont : 104 enfants,
- école Saint Joseph Monterrein : 14 enfants,
- école Jean de la Fontaine Gourhel : 43 enfants.

Soit un total de 1900 enfants scolarisés de 2 à 11 ans sur la Communauté de Communes.

Deux collèges :

- Collège Beaumanoir : 410 jeunes
- Collège du Sacré Cœur : 651 jeunes

Deux lycées :

- Lycée La Mennais: 1250
- Lycée La Touche : 701

Un Centre de Formation des Apprentis :

CFA- TP : 198

III. LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PEL 2009

Orientation 1 : Développer « *une politique jeunesse* » globale et cohérente sur le territoire, pour permettre à chaque jeune de se construire, favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement personnel.

Objectifs :

Développer l'esprit critique, la curiosité, le désir de connaître, l'inventivité, l'autonomie.
Découvrir et s'initier aux langues étrangères.
Développer l'estime de soi pour prévenir les conduites à risque.
Accompagner les jeunes en situation de rupture.
Mettre en place une politique tarifaire équitable.

Orientation 2 : Favoriser l'accès pour tous les jeunes au savoir, à la culture, aux activités sportives, aux technologies de la communication et de l'information, aux sciences et à la connaissance du patrimoine.

Objectifs :

Découvrir et s'initier aux différentes formes de pratiques sportives.
Découvrir et s'initier aux différentes formes de pratiques culturelles et d'expressions artistiques.
Découvrir le patrimoine sous toutes ses formes.
Développer l'esprit scientifique par l'expérimentation.
Contribuer à l'éveil des passions.
Donner l'envie de s'engager dans des activités associatives ou professionnelles.
Favoriser la communication des acteurs éducatifs.
Donner accès à tous aux outils à la pointe de la technologie éducative.
Pratiquer et maîtriser les technologies de l'information et de la communication, éduquer à l'image.
Participer aux événements culturels sur le territoire.

Orientation 3 : Développer la responsabilité et l'apprentissage à la citoyenneté, rendre les jeunes acteurs du territoire.

Objectifs :

Eduquer au développement durable.
Favoriser l'apprentissage des règles sociales et de la vie en collectivité.
Favoriser le vivre ensemble.
Favoriser les échanges inter culturels et inter générationnels.
Favoriser la mise en place de projets et les manifestations sportives et culturelles.
S'ouvrir aux autres et sur le monde.
Favoriser l'implication des jeunes dans la vie de la cité.

IV. LES MOYENS

1. MOYENS HUMAINS

Une centaine d'associations sportives et culturelles sont présentes sur la Communauté de Communes de Ploërmel. Certaines d'entre elles participent au Projet Educatif Local.

2. MOYENS MATERIELS

- 1 piscine - 1 base nautique - 1 aérodrome - 1 centre des arts martiaux - 4 gymnases - 1 halle des sports - 1 salle de tennis de table- 1 salle de tennis - 17 terrains de football- 1 terrain de rugby - 1 golf- 1 centre culturel qui dispose de plusieurs ateliers et salles de cours - 1 salle de spectacle et d'exposition (la Chapelle Bleue) - 1 lieu de diffusion (la Loupiotte) - 8 salles des fêtes - 1 maison de l'enfance - 5 bibliothèques - 2 bibliothèques médiathèques - 1 atelier infographie multimédia cinéma - 1 école de musique - 11 cyberbases.

3 LES ACTIVITES

Elles se doivent d'être mises en cohérence avec les programmes et les projets scolaires.

Elles pourront constituer une phase expérimentale de mise en application des apprentissages.

Elles doivent présenter un caractère éducatif certain et participer à :

- l'enrichissement culturel des jeunes,
- leur développement physique,
- leur sociabilité.

Les intervenants veilleront à faire apparaître dans chaque séance les caractéristiques essentielles suivantes :

- le plaisir... côté ludique,
- l'acquisition de nouvelles connaissances ... côté cognitif,
- l'expression des capacités en privilégiant les mises en situation,
- la communication,
- la réflexion,
- la créativité,
- la curiosité,
- la dépense énergétique dans les activités physiques et sportives.

L'un des moyens proposés est de finaliser les actions en élaborant une production : exposition, théâtre, création, rencontre sportive...

V. ACTIONS ET EVALUATION

Le Projet Educatif Local se définit désormais comme suit :

A. TEMPS SCOLAIRE ET PERI SCOLAIRE (temps du matin, du midi et du soir)

- 1. Les activités extra scolaires,
- 2. Les tuilages,
- 3. Les spectacles, expositions ou concerts en faveur des scolaires,
- 4. La bibliothèque,
- 5. L'informatique,
- 6. Les ressources multimédia,
- 7. La prévention des addictions et des troubles alimentaires,
- 8. La prévention routière,
- 9. La classe musicale,
- 10. La classe nautique,
- 11. La classe foot,
- 12. La classe aéroplaneur,
- 13. L'espace numérique de travail,
- 14. Le tableau numérique interactif,
- 15. L'apprentissage de l'anglais,
- 16. La piscine.

B. HORS TEMPS SCOLAIRE (mercredis et vacances scolaires)

- 1. Les projets culturels,
- 2. Les accueils de loisirs,
- 3. Les ateliers grands parents/petits enfants,
- 4. Les sports vacances loisirs,
- 5. L'atelier Kertoon,
- 6. L'Ecole de Musique
- 7. La prévention des addictions et des troubles alimentaires,
- 8. La prévention routière,
- 9. La formation des Jeunes Sapeurs Pompiers (J.S.P.),
- 10. La maison des jeunes,
- 11. La piscine,
- 12. Les cyber bases,
- 13. La bibliothèque médiathèque,
- 14. La coordination du PEL.

A. TEMPS SCOLAIRE ET PERI SCOLAIRE

1) Les Activités Extra Scolaires (AES) : 6-12ans

Ces activités sportives ou culturelles de quarante cinq minutes à une heure sont prises en charge par des animateurs. Elles sont positionnées soit sur la pause méridienne, soit en fin de journée scolaire entre 16h et 17h.

Les équipes enseignantes et les représentants de parents d'élèves s'investissent dans le choix des activités et dans leur suivi. Chacun est bien conscient de la nécessité d'une parfaite cohérence entre les divers enseignements que les enfants reçoivent tout au long de leur journée (scolaires, extrascolaires). Les animateurs privilégient le savoir-faire, certes, mais aussi le savoir être. Les décisions les concernant restent du domaine de la collectivité, toujours en lien cependant avec les enseignants. En effet, les choix du jour et du créneau horaire relèvent des équipes enseignantes et des représentants des parents d'élèves. Le choix des animations dépend dans la mesure du possible des enfants. Les animateurs essaient le plus souvent de se regrouper afin d'élaborer des activités communes et liées entre elles ainsi qu'au projet d'école.

Les maternelles n'entrent pas dans ce programme d'animation sauf lorsqu'il s'agit de classes à plusieurs niveaux.

2) Les tuilages : 2-12ans

Les tuilages sont inclus dans le temps scolaire. Ils se déroulent avec la classe entière sous la responsabilité de l'enseignant. L'animateur vient en soutien dans un domaine spécifique. Les tuilages peuvent être effectués au sein de l'école ou à l'extérieur.

Les enfants peuvent aussi accéder à la visite d'expositions ou assister à des pièces de théâtre et des concerts dans le cadre des tuilages.

Toutes les actions de tuilages sont validées par l'Inspecteur de l'Education Nationale et l'élue en charge des Affaires Educatives et doivent être en cohésion avec le projet d'école et les programmes scolaires. Chaque classe peut bénéficier d'une enveloppe de 1220 € maximum.

3) Les spectacles, expositions ou concerts en faveur des scolaires :

Chaque année des expositions, des concerts ou des spectacles sont proposés aux scolaires.

En 2008, La Compagnie du Bienheureux était en résidence afin de faire aboutir un spectacle qui a été donné pour tous les enfants de la Communauté de Communes au cours des mois de janvier et février 2009 : 1500 enfants ont ainsi pu en bénéficier. Chaque école avait reçu au préalable, un dossier pédagogique qui lui a permis de travailler en amont sur les poèmes.

4) La bibliothèque :

Des animations en direction des jeunes sont prévues. Cette année, elle a accueilli un facteur d'instruments africains du 23 mars au 4 avril pour une exposition et des conférences. Cette opération s'effectue en partenariat avec le Centre Culturel. Près de 600 élèves y participent.

A la bibliothèque, le prêt de livres au personnel enseignant a été mis en place : une permanence du CDDP a lieu une fois par mois pour les documents réservés.

Elle accueille aussi des bébés lecteurs (sensibilisation à la lecture et à l'environnement médiathèque) ainsi que des scolaires (6 heures par semaine les jeudis et vendredis matins).

5) L'informatique :

L'informatisation des écoles et la démarche en faveur du multimédia sont au cœur du projet de la Communauté de Communes.

Toutes les écoles sont désormais pourvues en matériel informatique. Elles disposent de salles multimédia mais aussi de postes au sein même des salles de classes.

La Communauté de Communes va renforcer l'équipement informatique dans les écoles. Il est à cet effet, nécessaire de mettre en adéquation les besoins des enseignants et la dotation informatique, notamment dans les écoles qui ne disposent pas de salles multimédia faute d'espace.

Une commission informatique a été créée. Elle est composée d'élus, de directeurs d'écoles publiques et privées, de représentants de l'Education Nationale notamment l'animateur informatique, des animateurs des cyberbases, ainsi que du personnel du service informatique de la CDC.

Elle se réunit pour mettre en adéquation les moyens mis à disposition par la CDC et les besoins des enseignants.

6) Les ressources multimédia :

En 2004, a été lancé, l'abonnement pour toutes les écoles, ainsi que les collèges et les lycées au site la 5.TV dite Chaîne du savoir.

A ce jour, 11 écoles, collèges et lycées disposent de cet équipement. Les autres, sur tout le territoire, sont en cours d'équipement suite à la mise en place de l'ADSL et du site la 5.TV.

Les données statistiques fournies par le prestataire montrent que cet outil est largement utilisé par les écoles.

La Communauté de Communes souhaite encourager l'utilisation des ressources vidéo en ligne dans toutes les écoles en ouvrant la cyber base aux enseignants qui souhaitent se former.

7) La prévention des addictions et des troubles alimentaires :

Une Commission Communautaire est chargée de mettre en place des actions de prévention pour la lutte contre les addictions ou des maladies liées aux troubles alimentaires. La commission définit chaque année des axes de travail et propose des actions dans les écoles en partenariat avec les acteurs professionnels locaux, départementaux ou régionaux.

La commission souhaite cette année organiser des actions sous forme notamment de temps forts.

En 2009 aura lieu à Ploërmel la semaine de la fraîche attitude du 8 au 12 juin.
Une action en faveur de la prévention de la délinquance est également prévue.

8) La sécurité routière:

L'objectif de cette commission est d'ajouter une compétence supplémentaire au Projet Educatif Local et de mettre les enfants dans une logique d'acquisition tout au long de leur parcours scolaire. Pour les adultes, il s'agit de les amener à réagir et de faire en sorte qu'ils modifient leur comportement sur le réseau routier.

En 2009 auront lieu deux nouvelles actions. L'une sur les premiers gestes de secours et l'autre sur les transports scolaires.

Les écoles primaires de la Communauté de Communes participeront au concours dessins « Message National Sécurité routière ». Le livret Gastounet servira de fil rouge pour les autres actions et les différents acteurs intervenant dans les écoles.

Pour les écoles publiques, cette action sera menée en collaboration avec la conseillère pédagogique de la circonscription en charge de l'E.P.S.

9) La classe musicale :

Dans la continuité des actions qui sont menées par l'Ecole de Musique au sein des activités extra scolaires, une classe musicale a été ouverte en septembre 2007 au Collège Beaumanoir. Ce projet réunit 11 élèves à raison de deux créneaux d'une heure par semaine.

Les cours sont dispensés par deux professeurs de l'école de musique.

Le projet se poursuit avec les mêmes élèves depuis septembre 2008.

A la rentrée 2008, une classe de 6^{ème} a intégré ce projet à raison de deux heures par semaine avec un professeur.

10) La classe nautique :

Le collège Beaumanoir a ouvert une section sportive scolaire pour la pratique des activités nautiques à la rentrée de septembre 2008.

Cette section fonctionne en partenariat avec la base nautique. Les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} sont concernés. Un enseignant d'E.P.S. en est le référent.

Les activités se déroulent une fois par semaine de 15h à 17h30. Les élèves découvrent et pratiquent les diverses activités proposées à la base. Ils sont accompagnés chez eux avec le minibus de la base nautique par les animateurs.

11) La classe Football :

La classe football fonctionne au sein du Collège Beaumanoir depuis septembre 2006. Chaque année, cette classe concerne 10 à 12 élèves par catégorie d'âge. Pour l'année scolaire 2008/2009, deux groupes ont été mis en place (un groupe 6^{ème}/5^{ème} et un groupe 4^{ème}/3^{ème}), avec deux créneaux de deux heures par groupe chaque semaine. Un enseignant d'E.P.S. est référent et les séances sont encadrées par un éducateur sportif de l'Office Communautaire des Sports.

12) La classe aéroplaneur :

La section aéronautique est une classe de seconde du Lycée La Mennais dans laquelle les élèves reçoivent une initiation qui leur permettra de découvrir les différentes composantes de l'aéronautique et de l'espace, que ce soit pour leurs loisirs ou pour préparer une orientation professionnelle. Une préparation au Brevet d'Initiation Aéronautique est comprise dans la formation.

Cette formation pour le Lycée d'Enseignement Général et Technique se fait en lien avec l'option initiation aux sciences de l'ingénieur de la seconde de détermination.

L'activité de la section comporte une quarantaine d'heures de cours théoriques, des visites aéronautiques, des séances pratiques, une formation de pilote de planeur et des vols moteur.

13) L'Espace Numérique de Travail (ENT) :

La Communauté de Communes a déployé en septembre 2007 des Espaces Numériques de Travail à l'attention des élèves des classes de CM2.

Le but est de contribuer à réduire la fracture numérique en permettant à chaque élève d'appréhender l'outil numérique via une plateforme pédagogique sécurisée.

Cet Espace Numérique de Travail est un portail qui offre la possibilité de gérer des contenus pédagogiques mais aussi administratifs entre l'école, les élèves et leurs familles, ainsi que la collectivité.

La Communauté de Communes a travaillé depuis septembre 2006 à la mise en place de ce projet ambitieux qui a vu le jour en janvier 2007 pour une phase expérimentale.

Trois écoles ont été pilotes :

L'Ecole Jules Verne de Ploërmel,

L'Ecole Saint Louis de Ploërmel,

L'Ecole Théodore Botrel de Loyat.

A l'heure actuelle, l'E.N.T. fonctionne dans les onze écoles de la Communauté de Communes.

Ce dispositif va être étendu en CM1 et CE2 sur la base du volontariat.

14) Le tableau numérique interactif (T.N.I.) :

La Communauté de Communes a installé en septembre 2007 quinze tableaux numériques interactifs dans les écoles. Cet outil pédagogique est un tableau blanc spécifique sur lequel sont projetés, via un vidéo projecteur, les cours de l'enseignant contenus dans son ordinateur.

La particularité de ce tableau se caractérise par l'interactivité développée avec les élèves de la classe.

Il permet en effet à ceux-ci de travailler directement sur le tableau grâce à une baguette interactive en lieu et place du crayon ou de la craie.

L'enseignant peut également piloter du fond de la classe l'intervention de l'élève à l'aide d'une ardoise interactive.

Il peut aussi en utilisant les «boîtiers de vote» s'assurer en temps réel de l'assimilation du contenu par ses élèves. Les réponses des élèves apparaissent en effet immédiatement sur ce tableau.

Chaque production de l'enfant peut être enregistrée et stockée sur l'ordinateur de l'enseignant qui peut ainsi assurer son suivi, mais aussi, et grâce à l'E.N.T., mettre en ligne ses productions qui deviennent alors disponibles pour tous les parents qui disposent de la connexion Internet.

La Communauté de Communes va élargir ce dispositif et installer, sur 3 ans, un TNI dans chaque classe de la Communauté de Communes. Ainsi, 15 nouveaux tableaux ont été installés en novembre 2008, 15 autres seront installés pour la rentrée de septembre 2009.

15) L'apprentissage de l'anglais :

a) L'anglais : CE2-CM1-CM2 :

Toutes les classes de la Communauté de Communes bénéficient de cours d'anglais à raison de deux fois quarante cinq minutes par semaine depuis l'année scolaire 2005-2006.

La CDC s'associe temporairement à l'Education Nationale pour répondre au projet de voir tous les élèves du cycle 3 bénéficier d'un enseignement de l'anglais.

b) Extension du dispositif aux CE1 :

A compter de septembre 2008, l'extension du dispositif permet à tous les élèves de CE1 de bénéficier de deux fois trente minutes d'anglais par semaine.

c) Expérimentation :

La Communauté de Communes a souhaité également mettre en place, dès la maternelle, l'apprentissage de l'anglais, à titre expérimental.

En 2007, les enfants de l'Ecole Maternelle Françoise Dolto ont bénéficié de cours d'anglais à raison de deux fois trente minutes par semaine. Ces cours ont été dispensés par l'une des intervenantes «anglais» en primaire. Cette expérimentation a été prolongée en septembre 2008 pour ces élèves qui ont intégré le CP et sera reconduite en 2009.

L'expérimentation a été poursuivie en grande section à l'Ecole Maternelle Françoise Dolto pour l'année scolaire 2008/2009, mais elle cessera à partir de la rentrée 2009.

16) La piscine :

Un éducateur titulaire du BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de Natation) intervient dans l'encadrement des élèves dans chaque créneau réservé aux enfants de la Communauté de Communes, soit trois demi-journées par semaine.

B. HORS TEMPS SCOLAIRE

1) Les projets culturels

Les masters classes :

Chaque année depuis plus de 10 ans la Communauté de Communes et le Centre Culturel organisent des rencontres musicales : Les Estiv'Arts.

Les projets Européens :

Depuis trois ans, des projets Européens de coopération ont permis à de nombreux jeunes de côtoyer leurs homologues et de partager des expériences uniques.

Le premier projet, porté par des jeunes de l'atelier Kertoon a abouti à la réalisation d'un reportage sur les nouveaux arrivants grâce au soutien de la Chaîne « Demain ». Ce document s'est particulièrement attaché, pour notre territoire, à traiter l'accueil de la population Anglaise.

Le second projet a donné, sur trois ans, la possibilité à 8 jeunes Bretons de rencontrer en France, mais aussi en Angleterre et en Suède, pendant une semaine, 16 autres jeunes issus de ces pays (8 Anglais et 8 Suédois) pour monter des projets musicaux autour des musiques traditionnelles.

Ces rencontres ont donné lieu à des créations, des répétitions, des concerts. Elles ont abouti également à la création de CD, DVD et site Internet.

2) Les Accueils de Loisirs :

Le CIAS gère quatre accueils de loisirs sur le territoire de la Communauté de Communes : Ploërmel, Campénéac, Gourhel, Loyat. Ils accueillent de 7h30 à 18h30 des enfants de 3 à 11 ans domiciliés sur la Communauté de Communes ou dont les parents travaillent sur le territoire.

La coordination est assurée par le directeur de l'accueil de loisirs de Ploërmel basée à la Maison de l'Enfance.

Un projet éducatif commun permet d'assurer une cohérence sur le territoire.

Des thèmes sont mis en place comme fil conducteur sur une période donnée. Ils donnent lieu à la mise en place de plannings d'activités variées : bricolage, cuisine, chants, jeux de société, jeux d'équipe, projets, ... et à des rencontres entre accueils de loisirs : sorties, grand jeu, spectacle de fin de mois.

Pour les parents, l'organisation y est semblable : tarifs, horaires identiques, personnel qualifié, activités identiques.

L'accueil de loisirs de Ploërmel :

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis et tous les jours des vacances scolaires de 7h30 à 18 h30. Les enfants sont répartis par petits groupes suivant leur âge avec 2 animateurs maximum et une salle de référence. Il peut accueillir 136 enfants.

Les mercredis et petites vacances scolaires :

Les enfants peuvent être inscrits à la journée ou à la demi-journée. Une équipe composée d'un directeur et de 14 animateurs encadre les activités.

Les vacances d'été :

Les enfants sont inscrits à la semaine en journée complète.

Dans le cadre de ces vacances, sont aussi proposés des stages, nuits au centre et des séjours courts.

- Les stages : ils s'adressent à des enfants de plus de 7 ans. Ils ont lieu sur une semaine avec des demi-journées spécifiques consacrées au thème retenu. Une quinzaine d'enfants y participent. Ils sont encadrés par un intervenant extérieur spécialisé dans un domaine, aidé d'un ou deux animateurs de l'accueil de loisirs. Exemple de stage : cirque, danse, paléontologie. Un stage par été est proposé. Il a lieu, en général, la semaine du spectacle présenté aux parents, de façon à ce que les enfants puissent leur montrer ce qu'ils ont appris : démonstration, exposition, etc... Les nuits au centre : elles s'adressent aux enfants de 5 et 6 ans. Il s'agit de passer une nuit sous toile de tente dans l'enceinte de la Maison de l'Enfance. Une quinzaine d'enfants encadrés par 3 animateurs y participe.

- Les séjours courts : Ils sont au nombre de 4 : 3 en juillet et 1 en août. Les thèmes proposés : « Poney » et « Nature et Brocéliande ». Ils ont lieu dans un périmètre rapproché de l'accueil de loisirs : Ploërmel, Le Roc Saint André, Concoret. Ils sont l'occasion, pour les enfants, de développer leur autonomie, de s'initier à des activités nouvelles : poney, golf, accro branche, visite de ferme, découverte de la nature, ... 24 enfants maximum y sont accueillis à chaque fois, encadrés par un animateur responsable et 3 animateurs diplômés.

L'accueil de loisirs de Campénéac :

Il est ouvert une semaine aux vacances d'hiver et de printemps et au mois de juillet.

Pendant les vacances d'hiver et de printemps, les inscriptions sont prises à la journée alors que durant le mois de juillet, les inscriptions sont prises à la semaine en journée complète. Il peut accueillir 50 enfants.

L'accueil de loisirs de Gourhel :

Il est ouvert au mois de juillet. Les enfants peuvent s'inscrire à la journée. Il peut accueillir 25 enfants.

L'accueil de loisirs de Loyat :

Il est ouvert au mois de juillet. Les inscriptions sont prises à la semaine en journée complète. Il peut accueillir 25 enfants.

L'accueil de loisirs de Taupont :

Il est ouvert au mois de juillet. Il peut accueillir une trentaine d'enfants et ces derniers peuvent s'inscrire à la journée.

Cet accueil de loisirs est géré par l'Association Familles Rurales de Taupont, en lien avec la municipalité.

3) L'atelier Grands Parents / Petits Enfants :

L'Atelier Grands Parents / Petits Enfants a été créé afin de favoriser l'échange intergénérationnel autour d'activités manuelles. En effet, des grands parents bénévoles, aidés de 2 animateurs, proposent des activités qu'ils ont réalisés eux-mêmes lorsqu'ils étaient enfants à des enfants de 6 à 11 ans de la Communauté de Communes.

Cet atelier a lieu à la Maison de l'Enfance le samedi de 10h à 11h30 1 fois tous les 2 mois environ moyennant une participation financière symbolique de 2 € par enfant. Une vingtaine d'enfants y participe.

4) Les sports vacances loisirs :

L'Office Communautaire des Sports propose à chaque période de vacances scolaires des activités à l'intention des enfants et adolescents de 9 à 17 ans dans le cadre d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement. Différents supports sont proposés. Chaque semaine est l'occasion de faire en sorte que l'enfant vive pleinement les activités, mais aussi qu'il puisse découvrir de nouvelles technologies ou rencontrer de nouvelles personnes par la mise en place notamment d'activités inter générationnelles telle que la boule bretonne.

Toutes les activités sont encadrées par des animateurs possédant soit un Brevet d'Etat, soit un BAFA.

Les activités à la journée :

Elles concernent les enfants de 9 à 13 ans durant les vacances de Février, Pâques, la Toussaint et Noël. Des activités sportives, culturelles et de loisirs sont proposées aux enfants dans les différents sites de la Communauté de Communes, mais aussi dans les villes ou sur les sites d'activités de la région.

Les enfants ont le choix de s'inscrire à une ou plusieurs journées durant ces vacances.

Les activités à la demi journée :

Elles concernent les adolescents de 13 à 17 ans sur les mêmes périodes, les mêmes thèmes et les mêmes sites. Les activités sont proposées seulement l'après midi.

Les semaines à thèmes :

Elles concernent les enfants de 9 à 13 ans et les adolescents de 13 à 17 ans. A chaque période de vacances scolaires sauf l'été, des semaines à thèmes culturels ou sportifs sont proposées.

Les supports varient du sport à la musique, en passant par les activités culturelles, mais aussi linguistiques. Ainsi, plusieurs semaines d'immersion en anglais ont été organisées. Elles permettent aux enfants qui ne peuvent partir à l'étranger de pratiquer l'anglais durant une semaine grâce à une approche ludique basée sur le mime, les danses traditionnelles, le chant, la cuisine, le théâtre ou les sports.

Les camps :

Ils concernent les enfants de 9 à 13 ans et les adolescents de 13 à 17 ans. Ils sont au nombre de 4 par catégorie d'âge et sont organisés chaque année en juillet.

L'Office Communautaire des Sports a investi grâce à la CDC dans deux structures matérielles qui permettent d'héberger les jeunes (tentes individuelles, marabout, tente cuisine, mobilier de camping...).

Différents thèmes sont proposés : équitation, multi activités, pêche, moto-cross, milieu marin,...

Les enfants, au nombre maximum de 16 partent du lundi au vendredi vers des sites d'activités situés dans la région. Ils participent non seulement aux activités organisées, mais aussi à la vie quotidienne du camp (restauration, rangement ...).

Un projet neige :

Il s'agirait de partir une semaine à la neige avec des adolescents sur les vacances d'hiver pour permettre à certains une découverte du milieu de la montagne et du ski et à d'autres un perfectionnement de leur niveau en ski.

L'immersion en anglais pendant les vacances :

Elles concernent les enfants de 9 à 13 ans et les adolescents de 13 à 17 ans. A chaque période de vacances scolaires, sauf l'été, des semaines à thèmes culturels ou sportifs sont proposées par l'Office Communautaire des Sports.

Ainsi, plusieurs semaines d'immersion en anglais ont été organisées et seront reconduites. Elles permettent aux enfants qui ne peuvent partir à l'étranger de pratiquer l'anglais durant une semaine grâce à une approche ludique basée sur le mime, les danses traditionnelles, le chant, la cuisine, le théâtre ou les sports.

5) L'atelier Kertoon :

Des cours sont proposés aux jeunes et aux adultes. Ils découvrent l'infographie, le dessin, le montage vidéo numérique, la création DV, la 3 D, la création de jeux vidéo.

En 2005, une nouvelle activité est venue enrichir ses activités : l'atelier cinéma. Une sitcom est ainsi née : Les Cop's.

Celle-ci rassemble des jeunes pour la réalisation de courts métrages sur la vie quotidienne d'enfants et d'adolescents. Cet atelier fonctionne chaque semaine, mais aussi sur des temps forts pendant les vacances scolaires, avec notamment une semaine pendant les vacances de Pâques.

L'atelier a aussi porté techniquement le 1^{er} festival du film européen organisé en avril 2006 à Ploërmel. Douze ateliers, venus de France, de Suisse et de Belgique se sont retrouvés pour échanger leurs expériences au cours d'un week-end.

Au cours de l'année 2006, les élèves les plus âgés de l'atelier ont aussi participé à la réalisation d'un reportage dans le cadre d'un projet de coopération transnationale européen soutenu par Leader + et dont l'objet était l'étude de l'accueil des nouveaux arrivants sur notre territoire.

L'atelier a proposé en 2007 de réaliser une BD concernant les incivilités et les addictions qui sera diffusée auprès des jeunes en remplacement des chartes qui avaient été distribuées les années passées. Il nous semble qu'une BD aura plus d'impacts auprès du jeune public, d'autant que celle-ci aura été faite par des jeunes pour des jeunes.

En juin 2009, l'atelier terminera son troisième long métrage avant d'en commencer deux autres.

Le film en cours met en scène des espions face aux dangers du numérique...

Les deux précédents courts métrages avaient été présélectionnés à Cannes en section « Amateur ».

Un autre projet est à l'étude. Une web TV scolaire et internationale qui verra le jour durant l'année 2009, après 2 années de préparation.

Un film, réalisé en 2005, vient d'être sélectionné par le numéro 1 de l'assurance scolaire depuis 75 ans : la M.A.E. Ceci dans le cadre de sa campagne nationale contre l'alcool au volant.

6) L'école de musique :

La formation diffusée par l'Ecole de Musique s'articule autour de 3 axes :

- la théorie : si elle inclut une formation musicale (le solfège pour être plus précis) ludique, elle inclut aussi la culture musicale, avec l'étude des compositeurs et des répertoires de toutes les époques et de toutes les cultures,

- la pratique individuelle : c'est le cours d'instrument. Elle permet au jeune de s'écouter, de se découvrir, de se construire, de se dépasser,

- la pratique collective : c'est la finalité de cette formation. A chacun d'apporter son travail, ses compétences, mais aussi sa personnalité, sa sensibilité pour les mettre au service des autres dans la recherche d'une harmonie toujours plus grande.

En plus de la Classe d'Orchestre ouverte au Collège Beaumanoir, L'Ecole de Musique a mis en place plusieurs actions favorisant le rapprochement inter générationnel, ainsi que le métissage des cultures.

En 2007-2008, ce fut entre autre :

- Un programme Chœur et Orchestre en partenariat avec l'Ecole de Musique de Dinan et la Chorale de Plancoët et de Plélan-le Petit. Un travail sur toute l'année pour les 60 élèves des classes d'orchestre et de la chorale d'adultes de l'Ecole de Musique, pour découvrir et « monter » une grande oeuvre du répertoire (les 7 dernières Paroles du Christ en Croix de Joseph Haydn) et une création contemporaine (un « Te Deum » d'un professeur de l'Ecole de Musique). Ce travail a abouti à la production de 6 concerts (3 sur le Pays de Ploërmel et 3 en Côtes d'Armor),

- Des actions ponctuelles comme le Taraf (atelier de musique des balkans), un concert éducatif avec l'ensemble Tarika (musique andalouse), les auditions publiques, etc.

En 2008-2009, ce sera :

- La venue de l'Opéra de Rennes, avec une version piano de l'Opérette d'Offenbach « la Chatte transformée en femme »,

- Un échange avec 50 jeunes musiciens tchèques d'Ostrava (capitale de la Région de Moravie-Silésie). Nous recevrons ces jeunes musiciens du 2 au 11 juillet. Un travail musical sur un programme de musique baroque (Bach et Haëndel) doit aboutir à 3 concerts sur le pays les 4 et 5 juillet. Sont également prévus un stage de musique folklorique qui pourrait entrer dans le cadre d'activités d'été, et une soirée de musique folklorique tchèque (chœur et orchestre et chœur a cappella),
- un conte musical, associant les chorales des écoles Jules Verne, Saint-Louis et l'orchestre débutant de l'Ecole de Musique, avec 2 prestations publiques les 13 et 20 juin,
- et les actions « habituelles » : auditions, participation aux animations locales, etc.

7) La prévention des addictions et des troubles alimentaires :

Une Commission Communautaire est chargée de mettre en place des actions de prévention pour la lutte contre les addictions ou des maladies liées aux troubles alimentaires. La commission définit chaque année des axes de travail et propose des actions sous forme notamment de temps forts (scolaires et extra scolaires).

En 2009 aura lieu à Ploërmel la semaine de la fraîche attitude du 8 au 12 juin.

8) La prévention routière :

La commission souhaite proposer des temps de formation et d'information à l'attention des jeunes, mais aussi et surtout des parents. Il est envisagé d'organiser un temps fort d'une semaine.

Les perspectives pour 2008 étaient les suivantes :

- Formation de l'ensemble des animateurs des CLSH à la sécurité routière,
- Quiz sécurité routière le 10 octobre 2009,
- Soutien technique aux opérations des lycéens et collégiens au profit des élèves du primaire.

9 La formation des Jeunes Sapeurs Pompiers (J.S.P.) :

La section des Jeunes Sapeurs Pompiers (J.S.P.) s'adresse à des jeunes scolarisés en classe de 4^{ème} dans un collège public ou privé situé dans le périmètre du Centre d'Intervention aux Secours (C.I.S.).

La section J.S.P. est une école de la vie où sont associés : éducation, citoyenneté, apprentissage et découverte des techniques de secours et d'entraînement physique.

Les objectifs prioritaires sont de favoriser le recrutement des Sapeurs Pompiers Volontaires voire Professionnels et de valoriser le J.S.P. lors de sa recherche d'emploi en s'appuyant sur une formation diplômante reconnue au plan national.

Le Syndicat Départemental d'Incendie et Secours (S.D.I.S.) assure la coordination du programme sur quatre années, l'équipement, ainsi que la formation technique.

L'Education Nationale organise le recrutement en fin de 5^{ème} et assure la formation dans le domaine sportif ainsi que l'éducation civique.

L'Union Départementale des Sapeurs Pompiers est l'organisme agréé pour la délivrance du diplôme.

La Collectivité Territoriale apporte une aide technique : utilisation des terrains et salles de sport, piscine, prêts de locaux, fournitures et prêts de matériel.

10) La maison des jeunes

Mode d'accueil sans hébergement qui accueille des jeunes à partir de 14 ans.

La MDJ sera ouverte du lundi au samedi hors temps scolaire et pendant les vacances à partir de la rentrée scolaire.

La structure sera dirigée par un coordinateur professionnel employé à l'année. Des animateurs seront présents lors des périodes de vacances. L'équipe d'animation élabore un projet pédagogique qui sera suivi pendant l'année.

La maison des jeunes a pour mission de rendre les jeunes autonomes et responsables par le biais d'activités, de rencontres, de projets et d'événements réalisés par et pour les jeunes.

La MDJ offre également aux jeunes, aux parents et aux intervenants des activités de sensibilisation et de prévention dans divers domaines. Elle offre aussi des services d'écoute, de référence, d'accompagnement et d'intervention. Elle est un lieu de rencontres, d'échanges et d'activités pour tous ceux qui veulent y participer et encourage l'expression, l'implication et la responsabilisation des jeunes.

11) La piscine :

Elle prend en charge les enfants de 4 ans à 10-12 ans.

- Découverte de l'eau : pour les 4-6 ans : familiarisation par le jeu.

Puis succèdent 4 niveaux :

- 5-6 ans : début de l'apprentissage de techniques de nage pour les enfants ayant déjà pratiqué la découverte de l'eau.

- Niveau 1 : à partir de 6 ans, travail de l'aisance dans l'eau et l'autonomie par la technique de nage, brasse et dos.

- Niveau 2 : approfondissement des techniques, brasse et dos.

- Perfectionnement : approfondissement de la brasse et le dos, apprentissage et perfectionnement du crawl, aisance aquatique.

12) Les cyber bases :

Les Cyber bases sont des espaces publics multimédia destinés à favoriser l'apprentissage et la pratique des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Elles accueillent également pendant les vacances scolaires et certains mercredis, les Centres de Loisirs, qui, avec leurs animateurs, viennent bénéficier de l'informatique pour divers ateliers. Mais plus que ça, c'est un lieu convivial où jeunes et seniors se côtoient. Il n'est pas rare de voir un jeune donner un conseil à une personne plus âgée sur l'apprentissage de la bureautique ou échanger des astuces ainsi que leur expérience sur la toile.

13) La bibliothèque médiathèque de Ploërmel

Dans un espace de 450 m² dédié au public, la médiathèque est riche d'une collection de 30 000 documents (CD, DVD, livres et revues). Elle comprend également un espace multimédia et un point étude.

La médiathèque c'est aussi l'accueil des classes, des bébés lecteurs et plusieurs animations libres et gratuites qui tendent à consolider l'identité locale et à s'ouvrir aux autres cultures.

14) La coordination du PEL

Le projet est coordonné au niveau des élus au rythme des conseils communautaires qui adoptent les décisions prises par le comité de pilotage et les élus référents dans chacune des actions.

Le comité de pilotage restreint est le plus actif. Il est composé des Elus en charge de la culture, de l'éducation, du sport et des coordinateurs, de l'Inspecteur de l'Education Nationale et d'une conseillère pédagogique, des Chefs d'établissement. Il régit les interventions au sein des écoles : A.E.S., Tuilages, Anglais.

La coordination est assurée par des administratifs.

VI. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

TERRITOIRE DU CONTRAT :

Communauté de Communes de Ploërmel
(Ploërmel, Campénéac, Gourhel, Loyat, Monterrein, Montertelot, Taupont)
Place de l'Hôtel de Ville
56800 PLOERMEL
Tél : 02.97.73.20.73.
Fax : 02.97.73.20.70.

NOM DU CHEF DU TERRITOIRE :

Madame Béatrice LE MARRE,
Présidente de la Communauté de Communes
Place de l'Hôtel de Ville
56800 PLOERMEL

NOMS ET FONCTIONS DES ELUS CHARGES DU SUIVI DU CONTRAT :

Monsieur Jean Noël JOSSÉ, Vice Président de la Communauté de Commune en charge de l'Education et du Sport.
Madame Françoise COYAC, Conseillère Communautaire en charge de l'Education.

REFERENCE DU COORDINATEUR :

Monsieur Jérôme JAGOURY
Bureau du Projet Educatif Local
3, rue de Guibourg
56800 PLOERMEL
Tél : 02.97. 74. 08. 21.
Fax : 02.97.73.39.72.

TRANCHE D'AGE DU PUBLIC VISE :

Les enfants et les adolescents scolarisés à l'école maternelle et élémentaire, au collège et au lycée, dans l'enseignement général comme professionnel, public et privé.

NOMBRE TOTAL DE JEUNES VISES :

Ecoles maternelles et primaires de la CDC : 1900
Collège Beaumanoir : 410
Collège du Sacré Cœur : 651
Lycée Lamennais/Saint Armel : 1250
Lycée La Touche : 701
Centre de Formation des Apprentis : CFA- TP : 198

LE COMITE DE PILOTAGE (Réunions trimestrielles).

NOM	PRENOM	QUALITE
LE MARRE	Béatrice	Présidente de la Communauté de Communes de Ploërmel
JOSSÉ	Jean Noël	Vice Président de la Communauté de Communes chargé des affaires éducatives et sportives
ADELYS	Christian	Vice Président de la Communauté de Communes chargé des nouvelles technologies et de la sécurité routière
LE GUILLY	Martine	Vice Présidente de la Communauté de Communes chargée des affaires culturelles
TREHOREL	Denis	Vice Président de la Communauté de Communes chargé des affaires sociales
COYAC	Françoise	Conseillère Communautaire chargée des affaires éducatives
BURBAN	Sylvie	Conseillère Communautaire chargée des affaires sportives Présidente de l'Office Communautaire des Sports
JAMES	Mike	Conseiller Communautaire chargé des affaires culturelles Président du Centre Culturel Communautaire Educatif
GAULIER	Philippe	Conseiller Communautaire chargé de la sécurité
MEDARD	Cédric	Conseiller Municipal Délégué à la jeunesse
MAUDUIT	Charly	Référent commission addictions
COUTURAUD	Philippe	Inspecteur d'Académie
AUFFRET	Benoît	Inspecteur Education Nationale
PORTES	Annick	Directrice Départementale Jeunesse et Sports
MONNIER	Alain	Direction Départementale Jeunesse et Sports
LANDURIN	Armelle	C.A.F. Service Enfance Temps Libre
PAYARD	Marie Line	Conseillère Pédagogique Education Nationale
LE MOUEL	Jeannine	Médecin scolaire
COURILLEAU	Patrick	Directeur Ecole de Musique de Ploërmel
ADAM	Anne Marie	Directrice Ecole Notre Dame Taupont
ARDOUIN	Josiane	Directrice Ecole Françoise Dolto Ploërmel
GRATTIER	Thomas	Directeur Ecole Théodore Monod Campénéac
GUILLEMAUD	Anne	Directrice Ecole Sainte Jeanne d'Arc Loyat
LAMOUR	Cécile	Directrice Ecole Notre Dame Campénéac
LE GOFF	Alain	Directeur Ecole Saint Louis Ploërmel
LE MELEDO	Solenn	Directrice Ecole Jean de la Fontaine Gourhel
LE ROUX	Brieuc	Directeur Ecole Saint Joseph Monterrein
MARQUENIE	Claire	Directrice Ecole René Guy Cadou Taupont
DAUNAY	Jérôme	Directeur Ecole Théodore Botrel Loyat
ROBERT	Yves Marie	Directeur Ecole Saint Joseph Saint Jean Ploërmel
SCOUARNEC	Morgane	Directrice Ecole Jules Verne Ploërmel
MARTIN	Dominique	Principal du Collège Beaumanoir Ploërmel
LE GOFF	Jean-Luc	Directeur du Collège Sacré Cœur Ploërmel
REGNIER	Pascal	Directeur C F A – TP Ploërmel
JAAFAR	Ishan	Directeur Lycée La Mennais Ploërmel
HEURTEBIS	Bruno	Directeur Lycée La Touche Ploërmel
GANNE	Erwan	Capitaine, Chef du Centre de Secours Principal de Ploërmel
		Représentants des parents d'élèves
HOUBLOUP	Carole	Chargée de Communication CDC
JAGOURY	Jérôme	Directeur Coordination Educative Sportive et Culturelle
JAGLIN	Martine	Coordinatrice du PEL

VII. ASPECTS FINANCIERS

Activités	Dépenses	Recettes
A.E.S.	69 700 €	0
Tuilages	92400 €	
Spectacles, expositions	153 500€	15 500€
Bibliothèque	129 500€	7 500€
Informatique	33 200€	
Ressources multimédia	3 500€	
Prévention addictions et troubles alimentaires	10 000€	1 000€
Prévention routière	5 600€	
Classe musicale	9 854€	
Classe nautique	1 500€	
Classe foot	4 200€	4 200€
Classe aéroplaneur	800€	
Espace numérique de travail	11 400€	
Tableau numérique interactif	19 600€	
Anglais	57 100€	
Piscine	239 000€	141 000€
Accueils de loisirs	364 900€	227 000€
Sports vacances loisirs	157 800€	55 500€
Kertoon	29 000€	3 500€
Ecole de musique	190 500€	71 300€
Maison des jeunes	25 000€	0€
Cyber bases	48 500€	3 000€
Coordination du PEL	57 500€	0€
Total	1 714 054 €	529 500€

Projets pour lesquels nous demandons un soutien financier :

Activités	Dépenses	Recettes
Kertoon	29 000€	3 500€
Accueil de loisirs	80 000€	28 000€
Maison des jeunes	25 000€	0€
Coordination	57 500€	0€
Total	191 500€	31 500€

IX. INFORMATIONS ET COMMUNICATION

Au regard du volume et de la qualité des actions menées, le PEL fera l'objet d'une attention soutenue en terme de communication.

« Vitrine » de notre territoire, et atout majeur pour les jeunes qui y résident ou qui s'y installeront avec leurs familles, nous devons mettre en place ou utiliser le maximum d'outils afin de rendre le PEL accessible à tous. :

- mise en ligne sur le site Internet de la Communauté de Communes,
- utilisation du bulletin communautaire, des bulletins communaux, de la presse locale, de la plaquette « nouveaux arrivants de l'Office du Tourisme », de brochures pour la relance des activités,
- lien avec les écoles, collèges, lycées, centre de formation, associations culturelles, sportives et de parents d'élèves,

Un livret thématique Communauté de Communes, en cours d'élaboration, sera aussi édité et distribué à plus grande échelle aux habitants et aux nouveaux arrivants.